

FICHE PRODUIT

Conseil “Urbanisme Commercial”

Vous avez un projet de création ou d’extension d’un commerce de plus de 1 000 m² sur le Dunkerquois ? Afin de vous aider à le concrétiser, la CCI de Dunkerque vous propose le Conseil “Urbanisme Commercial”.

Une intervention qui intègre

> Une aide à la définition du projet

- Vous informer sur les secteurs d’activités que la CCI de Dunkerque et ses partenaires souhaitent développer.
- Vous aider pour la recherche d’un lieu d’implantation adapté à vos besoins (terrains, bâtiments, fonds de commerce).
- Vous donner les informations réglementaires nécessaires :
 - votre projet nécessite-t-il une autorisation de la Commission Départementale d’Aménagement Commercial (CDAC) ?
 - quelle est la procédure à respecter pour obtenir l’autorisation ?

> Un accompagnement à chaque étape de la demande d’autorisation

- Vous apporter les informations nécessaires au montage du dossier de CDAC en lien avec le Centre de Ressources de la CCI de Dunkerque.
- Vous mettre en relation avec les partenaires institutionnels de la CCI de Dunkerque siégeant à la CDAC.
- Vous mettre en relation avec les réseaux de professionnels existant et notamment les associations de commerçants.

Attention :

le Conseil Urbanisme Commercial ne préfigure en aucun cas la décision de la CDAC.



Conseil “Urbanisme Commercial”

> Rechercher des entreprises partenaires

- Dans le cadre d’un projet d’ensemble commercial, la CCI de Dunkerque peut vous aider à trouver des partenaires en informant les entrepreneurs locaux et les groupes de distribution de votre projet.

Modalités

> Cible

Porteurs de projet de création ou d’extension d’un commerce de plus de 1 000m².

> Coût

Le coût total de la prestation est pris en charge par la CCI de Dunkerque.

FICHE PRODUIT

Service Partenaires
Pôle Aménagement Commercial
Marie Bourgeois
03 28 22 71 86
marie.bourgeois@dunkerque.cci.fr

www.dunkerque.cci.fr

